

Recettes	681 518 733 FCFP	8 006 811 FCFP	689 525 544 FCFP
Dont subventions reçues de la Polynésie française	612 398 341 FCFP	-	612 398 341 FCFP
Dépenses	642 715 568 FCFP	6 172 975 FCFP	648 888 543 FCFP
Résultats	+ 38 803 165 FCFP	+ 1 833 836 FCFP	40 637 001 FCFP
Montant du fonds de roulement	- En valeur : 231 447 429 FCFP - En nombre de jours : 130 jours environ		

Bilan social de l'établissement du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

Montant total des traitements de base	391 425 351 FCFP
Montant total des charges sociales	114 757 138 FCFP
Montant total des heures supplémentaires	1 491 971 FCFP (929 404 FCFP net)
Montant total des avantages et indemnités accordées aux salariés	9 675 000 FCFP (8 414 851 FCFP net)
Montant des dépenses de formation	3 066 690 FCFP

Nombre d'effectifs présents et payés au 31 décembre 2025

	A/CC1	B/CC2	C/CC3	D/CC4	D/CC5	Total
Stagiaire FPT	0	0	0	0		0
Titulaire FPT	13	2	4	0		19
ANFA	0	7	3	0		10
CEAPF	0	0	0	0		0
FEDA	3	0	0	0		3
ANT	12	6	5	0		23
ENIM	0	0	0	0		0
PNNIM	0	0	0	0		0
Autres	0	0	0	0		0
Total effectifs	28	15	12	0	0	55
Part en %	50,91%	27,27%	21,82%	0%	0%	100%

Actions mises en place en matière de modernisation en 2025

Engagement	% de mise en œuvre	Détail de réalisation et commentaire
Transmission dématérialisée des actes d'état civil enregistrés par les communes de Polynésie française	70% des actes reçus sont dématérialisés	Une campagne de conventionnement avec les communes a été lancée afin de définir et encadrer les échanges de données relatives à l'état civil entre les communes et l'ISPF. Ce dispositif simplifie et sécurise les échanges. Cela permet également une amélioration de la qualité des données produites.
Collecte dématérialisée de l'enquête budget des familles 2025-2026	100 %	La collecte a été entièrement dématérialisée ce qui constitue une opération majeure de modernisation de nos processus. Les développements informatiques ont été menés en amont de la collecte afin de créer les outils nécessaires à la collecte sur tablette. Le suivi de la collecte est plus fluide et plus précis.

3.6.1.11 Musée de Tahiti et des îles : Te Fare iamanaha (MTI)

Identité visuelle	
Adresse géographique du siège	PK 15, Pointe des pêcheurs, Nu'uroa, Punaauia, Tahiti
Adresse postale	BP 380354 - 98703 Punaauia
Téléphone	40 54 84 35

Courriel	secretdirect@museetahiti.pf
Site internet	www.museetahiti.pf
Page Facebook	Te Fare Iamanaha-Musée de Tahiti et des Îles - Te Fare Manaha Punaauia Facebook
Horaires d'ouverture	Ouverture au public Mardi : 8h00 à 16h00 Mercredi à Dimanche : 9h00 à 17h00 Bureaux administratifs Lundi au Jeudi : 8h00 à 16h00 Vendredi : 8h00 à 15h00
Directrice	Madame Hinanui CAUCHOIS

Cadre réglementaire

Création et organisation

- Délibération n° 80-112 du 8 septembre 1980 portant création d'un établissement public dénommé : "Centre polynésien de sciences humaines Te Anavaharau" (r.e. Arrêté n° 7700 AA du 1er octobre 1980)
- Arrêté n° 1619 CM du 24 novembre 2000 portant organisation et fonctionnement de l'établissement public dénommé 'Musée de Tahiti et des îles - Te Fare Iamanaha'

Nomination du directeur

- Arrêté n° 751 CM du 28 mai 2024 portant nomination de Mme Hinanui CAUCHOIS en qualité de directrice de l'établissement public administratif Te Fare Iamanaha - Musée de Tahiti et des îles (MTI)

Ministère de tutelle (au 31 décembre 2025)

Le Ministère de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la culture (MEE).

Présentation générale et attributions

L'établissement a pour mission le recueil, la conservation, la restauration, la reproduction et la présentation au public des objets, des spécimens et des collections ayant trait au patrimoine culturel de l'Océanie et, plus particulièrement, au patrimoine polynésien.

A ce titre, il participe à la valorisation, à l'étude et à la diffusion de ce patrimoine.

L'établissement peut organiser des manifestations à caractère culturel ou participer à l'organisation de celles-ci.

L'établissement est habilité à coopérer avec toute personne publique et privée susceptible de participer à l'exercice de ses missions ou de les favoriser.

Pour l'exécution de ses missions, l'établissement peut notamment :

- Acquérir et réceptionner des spécimens, des objets et des documents relatifs au patrimoine culturel de l'Océanie et particulièrement, au patrimoine polynésien ;
- Effectuer l'inventaire, la description, l'étude, la restauration, la conservation, l'entretien, l'exposition et la valorisation de spécimens, d'objets et de documents ayant trait au patrimoine susvisé, que ces derniers aient été acquis directement par l'établissement ou légués à ce dernier par des personnes physiques ou morales, privées ou publiques, territoriales, nationales ou étrangères ;
- Reproduire des objets et des documents ainsi que publier des ouvrages, sous toutes formes, relatives aux collections lui appartenant ou lui ayant été confiées ;
- Fournir des prestations de services à titre onéreux ;
- Réaliser des opérations visant à exploiter les droits directs et dérivés des activités, des publications et des objets qu'il produit ou qui lui sont confiés ;
- Acquérir et exploiter tout droit de propriété littéraire, artistique ou informatique, faire breveter toute invention ou déposer en son nom tout dessin, modèle, marque ou titre correspondant à ses productions ;
- Valoriser selon tous procédés et modalités appropriés tout apport intellectuel lié à ses activités ;
- Exploiter directement ou indirectement des services annexes liés à l'accueil du public (restauration, buvette, boutique, ...).

Situation budgétaire et financière au 31 décembre 2025

Compte financier provisoire

Intitulé	Section I - Fonctionnement	Section II - Opérations en capital	Total
Recettes	458 878 268 FCFP	149 215 041 FCFP	608 093 309 FCFP
Dont subventions reçues de la Polynésie française	173 703 861 FCFP	46 044 440 FCFP	219 748 301 FCFP
Dépenses	299 354 844 FCFP	298 704 015 FCFP	598 058 859 FCFP
Résultats	159 523 424 FCFP	- 149 488 974 FCFP	10 034 450 FCFP
Montant du fonds de roulement	• En valeur : 199 271 771 FCFP • En nombre de jours : 371 jours environ		

Bilan social de l'établissement du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

Montant total des traitements de base	87 420 265 FCFP
Montant total des charges sociales	37 177 875 FCFP
Montant total des heures supplémentaires	-
Montant total des avantages et indemnités accordées aux salariés	4 344 899 FCFP
Montant des dépenses de formation	739 460 FCFP

Nombre d'effectifs présents et payés au 31 décembre 2025

	A/CC1	B/CC2	C/CC3	D/CC4	D/CC5	Total
Stagiaire FPT	0	0	0	0		0
Titulaire FPT	3	4	0	9		16
ANFA	0	0	0	0	1	1
CEAPF	0	0	0	0		0
FEDA	0	0	0	0		0

ANT	1	1	2	3		7
ENIM	0	0	0	0		0
PNNIM	0	0	0	0		0
Autres	0	0	0	0		0
Total effectif	4	5	2	12	1	24
Part en %	16,67%	20,83%	8,33%	50,00%	4,17%	100%

Actions mises en place en matière de modernisation en 2025

Engagement	% de mise en œuvre	Détail de réalisation et commentaire
Travaux acoustiques dans la salle de conférence	100 %	Pose de panneaux acoustiques pour diminuer la réverbération dans la salle et pour permettre une meilleure diffusion du son et un confort acoustique pour le public et les personnes sur la scène.
Travaux de sécurisation du site	100 %	Afin de sécuriser le site du musée et réduire les entrées dans les jardins en dehors des heures d'ouverture par les côtés de la digue, le MTI a aménagé les accès nord et sud de la digue par la prolongation de la clôture du jardin jusqu'à la mer, installer une signalétique et un éclairage côté nord et dans le parking visiteur du musée.
- Poursuite des opérations de rénovation des bâtiments accueillant du public (phase études) et construction d'un café (études) - Création d'une nouvelle salle permanente (phase études)	20 % 10 %	- Rénovation de la salle d'exposition temporaires et construction d'un café (phase diagnostic) - Rénovation et réagencement de la boutique du musée (choix du MOE) - Concours d'architecture sur esquisse : choix du lauréat en décembre 2025
Mise en place d'un formulaire pour la location des espaces du musée	100 %	Pour faciliter la rédaction des conventions et l'organisation des événements dans les différents espaces du musée.
Diversification des produits mis en vente à la boutique du musée	100 %	Fabrication de goodies du Musée pour booster les ventes de la boutique.

3.6.1.12 Maison de la culture : Te Fare Tauhiti nui (TFTN)

Identité visuelle	 TE FARE TAUHITI NUI MAISON DE LA CULTURE
Adresse géographique du siège	646 Boulevard Pomare, To'atā, Papeete, Tahiti
Adresse postale	BP 1 709 – 98 713 Papeete
Téléphone	40 54 45 44
Courriel	communication@maisondelaculture.pf
Site internet	https://www.maisondelaculture.pf/
Page Facebook	Maison de la Culture de Tahiti Papeete Facebook
Horaires d'ouverture	Bureaux Du lundi au jeudi : 8h00 – 16h00, en journée continue Vendredi : 8h00 – 15h00, en journée continue Médiathèque Du lundi au vendredi : 9h00 – 16h00 Samedi : 9h00 – 12h00 Guichet unique - Caisse

	Du lundi au jeudi : 8h00 – 16h00, en journée continue Vendredi : 8h00 – 15h00, en journée continue
Directeur	Monsieur Vaitua TOKORAGI

Cadre réglementaire

Création et organisation

- Délibération n° 80-126 du 23 septembre 1980 portant création d'un établissement public territorial dénommé "Office territorial d'action culturelle" (Te Fare Tauhiti Nui) (r.e. Arrêté n° 8233 AA du 30 octobre 1980)
- Arrêté n° 652 CM du 7 mai 1998 portant organisation et fonctionnement de Te Fare Tauhiti Nui - Maison de la culture

Nomination du directeur

- Arrêté n° 579 CM du 30 avril 2024 portant nomination de M. Vaitua TOKORAGI en qualité de directeur de l'établissement public Te Fare Tauhiti Nui - Maison de la culture (TFTN)

Ministère de tutelle (au 31 décembre 2025)

Le Ministère de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la culture (MEE).

Présentation générale et attributions

Te Fare Tauhiti Nui - Maison de la culture a pour missions :

- De concourir à l'animation et à la diffusion de la culture en Polynésie française ;